

MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 7

Votants : 7

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze le vingt et un octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques Quintard, Maire.

Convocation : 16 octobre 2015

Etaient présents : J. Quintard, J. Liuzzi, J. Daniaud, J. Pougnaud, C. Collardeau, E. Fraignaud, Ph. Thinon,

Absents : B. Louineau, J. Douit, J-M. Boireaud.

Le quorum étant atteint le Conseil peut délibérer.

***LICENCE IV**

Mr le Maire expose que Mme BOUREAU Vanessa a fait une formation de 3 jours pour être exploitante de la licence IV.

Mme BOUREAU Vanessa est exploitante de la licence et la commune propriétaire. Il faut que la licence soit exploitée 3 semaines avant la fin de l'année (mais 3 jours sont tolérés par la Préfecture), c'est-à-dire le 31 décembre pour que la commune puisse la conserver.

Il a donc été décidé d'ouvrir le bar pour utiliser la licence IV, les dimanches suivants :

*Dimanche 15 novembre de 11h à 13h

*Dimanche 22 novembre de 11h à 13h

*Dimanche 29 novembre de 11h à 13h.

L'enseigne du bar sera : « Le Couturois ».

***CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Suite à l'achat de la licence IV par la commune, il convient de procéder à la création d'une régie de recettes.

Après délibération, le conseil municipal décide de créer une régie de recettes.

***NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE ET SUPPLEANT**

Suite à l'achat de la licence IV par la commune, il convient de procéder à la nomination d'un régisseur de recettes titulaire et d'un suppléant.

Après la formation qu'a suivie Mme BOUREAU Vanessa afin d'être exploitante de la

licence IV, le conseil municipal décide de la nommer comme régisseur titulaire. Mr MOYNARD Yannick a été désigné comme régisseur suppléant.

***MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU BAR RESTAURANT**

Le plan de financement du projet est le suivant :

DEPENSES	
	MONTANT HT
TRAVAUX ESTIMATIF	411 047,21
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	47 523,78
ACQUISITION IMMEUBLE NETTE VENDEUR (pas de TVA)	54 000,00
TOTAL HT	512 570,99
TVA 20%	91 714,20
MONTANT TTC DE L'OPERATION	604 285,19

COUT TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION TTC	604 285,19
---------------------------------------------------	-------------------

RECETTES	
Etat (DETR)	140 272,00
EUROPE (FEADER)	150 856,00
REGION (FRIL)	120 000,00
SENAT (RESERVE PARLEMENTAIRE)	7 500,00
LA POSTE	15 000,00
FCTVA (15,781%)	72 367,08
PART COMMUNALE (future vente du bâtiment de la Poste)	70 000,00
Emprunt prévisionnel	28 290,11
Autofinancement	

COUT TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION TTC	604 285,19
---------------------------------------------------	-------------------

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement. Il autorise le Maire à engager et signer tout document nécessaire aux demandes de subventions.

*** Détermination des boissons et des prix suite à la création de la régie concernant la licence IV**

Suite à l'achat de la licence IV par la commune, et à la création de la régie, il convient de procéder à la détermination des boissons et des prix.

Après délibération, le conseil municipal fixe les prix et les boissons suivantes :

*Boissons sans alcool à 1.50 € :

- Cacolac
- Coca-cola
- Coca-cola 0%

- Orangina
- Jus d'orange
- Perrier
- Schweppes agrum
- Schweppes indian tonic

*Boissons sans alcool à 0.50 € :

- Sirop de menthe
- Sirop de fraise
- Café

*Boissons alcoolisées à 1.50 € :

- Ricard
- Whisky
- Cognac
- Bière Kronenbourg

***QUESTIONS DIVERSES**

- Mr le Maire informe que la réunion pour l'organisation du TELETHON aura lieu le vendredi 30 novembre à 20h30 à la salle des fêtes. Il convient de faire une invitation pour convier tous les présidents et membres des associations ainsi que tous les volontaires.
- Le bureau de contrôle SOCOTEC va venir faire les diagnostics des ERP suivants : la mairie et l'église. A la suite de ça, il faudra déposer le calendrier de l'AD'AP avant le 27 mars 2015. Un report avait été accordé car le bureau de contrôle SOCOTEC ne pouvait pas intervenir avant.
- Mr LIUZZI Joachim informe sur les communes nouvelles : les communes de – 500 habitants devront être rattachées à une autre commune en 2020.
- Des demandes auprès des banques ont été faites pour le financement des travaux de réhabilitation du bar-restaurant (prêt en attente de subventions).
- L'entreprise CLOCHARD doit intervenir avec THERECO pour l'entretien de la salle des fêtes (montant du devis : environ 900€).

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

A Couture d'Argenson le 21 octobre 2015
Le Maire, J. Quintard